



FICHE PREVENTION

Service Hygiène & Sécurité

Fiche n° 41 / version 03

Création : Novembre 2006

Mise à jour : Mai 2009

TRAVAIL AVEC EPAREUSE

Le travail sur tracteur équipé de l'épareuse génère différents risques.

Ceux-ci sont liés au fait que :

- ✓ Ces travaux se déroulent généralement sur des voies ouvertes à la circulation ;
- ✓ L'agent utilise des équipements de travail mécanique



Le conducteur

- Doit être titulaire du permis de conduire adapté au tracteur (**voir la fiche prévention n°6**).
- Doit avoir été formé à l'utilisation de l'équipement et aux règles de sécurité à mettre en œuvre. Un outil étant attelé au tracteur, il peut être considéré comme un engin de chantier nécessitant une autorisation de conduite pour le conducteur (**voir la fiche prévention n°68**).
- Doit porter un vêtement haute visibilité de classe II minimum, des protections auditives (le cas échéant), des chaussures de sécurité, des gants de protection pour les interventions manuelles et des lunettes de protection (le cas échéant).

Le conducteur débutant devra d'abord travailler en binôme avec un chauffeur expérimenté qui lui montrera :

- ◆ Le maniement de la machine et du tracteur ;
- ◆ La technique du travail de fauchage et de débroussaillage ;
- ◆ La mise en place de la signalisation ;
- ◆ L'utilisation du véhicule accompagnateur.

L'équipement de travail

Les originaux de la carte grise et l'attestation d'assurance devront toujours accompagner les véhicules.

Le tracteur sera équipé des éléments suivants :

- Gyrophare
- Panneau AK5
- Un triflash en état de fonctionnement
- Bandes de signalisation rétroréfléchissantes (rouges et blanches)
- Une trousse à pharmacie (recommandation)



Le véhicule accompagnateur (le cas échéant) sera équipé des éléments suivants :

- Gyrophare
- Panneau AK5
- Un triflash en état de fonctionnement
- Bandes de signalisation
- Trousse à pharmacie (recommandée)

(Voir la fiche 17 pour la signalisation des véhicules)

Le chantier

Deux aspects devront particulièrement être pris en compte :

- ☞ L'accotement devra être débarrassé de tous les déchets pouvant s'y trouver et susceptible d'être projetés par le rotor. Si des obstacles sont trop importants et s'ils causent une gêne à chaque passage des super-épareuses, il faut le signaler afin que le nécessaire soit fait pour faciliter les passages à venir.
- ☞ La signalisation du chantier (si nécessaire, voir la fiche prévention n°16)

Quelques consignes

- ☞ Travailler fenêtres fermées côté rotor
- ☞ Le moteur thermique doit être arrêté avant toute intervention sur l'outil de coupe
- ☞ Dans un carrefour, faire demi-tour en marche arrière pour reprendre la coupe dans l'autre sens
- ☞ Ne jamais faire de roue libre avec un tracteur
- ☞ Aucun agent ou tiers ne doit se trouver à proximité de la machine en fonctionnement
- ☞ Veiller aux tiers circulant sur la chaussée
- ☞ En cas d'intervention sur les talus de remblais au dessus du niveau de roulement du tracteur, veiller à ne pas déséquilibrer l'engin au moment du relevage du bras porteur du rotor
- ☞ Ne pas couper trop bas sur l'accotement (risques accrus de projections)

Pour toute information complémentaire
Contactez notre Conseiller Hygiène et Sécurité,
Au 02 41 24 18 80